



## **AVIS PUBLIC**

**Règlement 20-519** – Taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Du Ruisseau branche 1

**EST** donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

**QUE** lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 20-519 ayant pour objet la taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Du Ruisseau branche 1.

**QUE** ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 décembre 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is positioned above the printed name.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 16 décembre 2020 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2020,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is written over the page.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général